

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 15
- votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq le 15 du mois de décembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, délibérément convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier

Date de convocation : 09/12/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, MERMIN Philippe, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, HERITEAU Annelise, GIRAUT Jean-Michel, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(S) EXCUSES : FAVRAT Magali a donné procuration à TARDY Colette, GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, GILIBERT Pierre a donné procuration à DOMBRAT Philippe, GROSS Alain a donné procuration à HERITEAU Annelise, REAL-LEFAY Sandra, LAVY Christèle, MAGNIEZ Anne, DEHEDIN José, CHAPUIS Estelle, MARSAN Christelle, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Marcel PIGNAL JACQUARD

D2025_121501

OBJET : Attribution du marché pour la création d'une voie verte entre la rue de la Praly et le chemin de la Boutassière

Rapporteur : Olivier JACQUIER

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération pour la création d'une voie verte entre la rue de la Praly et le chemin de la Boutassière, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en ligne sur le profil acheteur de la commune (mp74.fr) le 20 novembre 2025.

La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au lundi 8 décembre 2025 à 12h00. Les prestations font l'objet d'un lot unique : Terrassement – Réseaux humides – Voirie – Ouvrage – Aménagement paysager et Mobilier.

6 plis ont été déposés dans les délais.

Au vu du rapport d'analyse des offres élaboré par le maître d'œuvre IMEOS Ingénierie, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise Colas pour un montant de 172 137.10 € HT.

Le Conseil Municipal, avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Yannick LE BOURBOUACH, Jérôme HASSAN, Marcel PIGNAL JACQUARD),

DECIDE

-De retenir l'offre de Colas et de lui attribuer le marché pour un montant de 172 137.10 € HT

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Olivier JACQUIER**



**Le secrétaire,
Marcel PIGNAL JACQUARD**

2 - Prix des prestations Montant HT		
Entreprises	Estif conti. 198 711,10 € HT	Note /S0
1 COLAS	172 137,10 €	57,62
2 EIFFAGE	200 765,15 €	49,40
3 SOCCO	261 279,60 €	37,96
4 Enterprise Modélisme de Construction	209 509,34 €	47,34
5 NGE	229 586,03 €	43,20
6 EUROVIA	165 298,90 €	80,00

Offre la moins élevée

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
du 25/12/2005

Le Maire,
Olivier JACQUIER



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 074-217400431-20251215-D2025_121501-DE

SLOW

Méthodologie de la gestion du chantier et de ses contraintes et enjeux	Note/20		Le phrasage et Planning proposé par la candidat		Moyens développés par l'entreprise en faveur d'une politique environnementale raisonnée		Note/5	Note/40
	Note /10	Coefficient 1/2	Note /10	Coefficient 1/4	Note /10	Coefficient 1/5		
8	16,00	16,00	10	15,00	15,00	8	4,00	35,00
6	12,00	12,00	8	12,00	12,00	8	4,00	28,00
8	16,00	16,00	8	12,00	12,00	4	2,00	30,00
8	16,00	16,00	8	12,00	12,00	8	4,00	32,00
6	16,00	16,00	10	15,00	15,00	8	4,00	35,00
8	16,00	16,00	8	12,00	12,00	6	3,00	31,00

Classement			
	Valeur technique /40	Total /100	Classement
57,62	35,00	92,62	1
49,40	28,00	77,40	5
37,96	30,00	67,96	6
47,34	32,00	79,34	3
43,20	35,00	78,20	4
60,00	31,00	91,00	2